

O.L. LAND à DECINES

POURQUOI LES COMMISSAIRES-ENQUÊTEURS CONSIDERENT – ILS QUE CE PROJET OL LAND EST MAUVAIS ?

A VOUS DE JUGER !

Nous vous livrons ici quelques-unes des remarques essentielles formulées dans les conclusions de l'enquête publique qui a été menée par trois commissaires-enquêteurs nommés par le président du Tribunal Administratif.

Il est regrettable que les médias, dans leur ensemble,

n'aient pas fait connaître au public les sévères critiques de cette analyse très fouillée, ce qui a permis aux promoteurs politiques et financiers du projet, d'afficher une indifférence méprisante et SURTOUT de ne pas y répondre.

**5 COMMISSAIRES-ENQUÊTEURS,
2 ENQUÊTES,
2 AVIS NEGATIFS !**

Texte rédigé par le Collectif des Riverains et Usagers de la Rocade Est (C.R.U.R.E.)

<http://collectif-riverains-rocade-est.blog4ever.com>

Membre des « Gones pour Gerland », coordination d'une trentaine d'associations "<http://lesgonespourgerland.unblog.fr>"

Les extraits suivants sont tirés du **texte intégral** : (Conclusions du Rapport d'Enquête du 19 avril 2010, consultable sur le site Communauté Urbaine de Lyon, PLU révision N°1- 2009)

Précisions : le texte de la Commission est noté en italique et est référencé par la page. Certaines parties ont été soulignées par la Commission, elle-même. Les titres sont de notre fait ainsi que le grossissement en bleu de certaines parties significatives à nos yeux.

A Noter :

C.E. : La Commission d'enquête.

G.L. : le Grand Lyon ;

P : Page de référence;

Maître d'ouvrage : le Grand Lyon, soit son président : M.G. Collomb

L'enquête publique : ce qu'en disent les commissaires !

P3 - La C.E. estime que le dossier présenté **ne permettait pas au Public d'appréhender toutes les conséquences du projet qui leur était soumis**. Cette remarque vaut particulièrement pour l'accessibilité du site pour laquelle les projets d'infrastructures évoqués n'étaient pas décrits, tout juste esquissés sous forme d'un schéma grossier, alors même qu'il nous a été donné de constater que les éléments d'information existaient dans les services du G.L.

P3 - La C.E. déplore **le non respect de la neutralité de la part du Maître d'Ouvrage** pendant la période sensible de l'enquête publique. Plusieurs faits regrettables nous ont en effet paru de nature à perturber ou même à fausser le bon déroulement de cette enquête...(Suit une longue liste de ces manquements)

P9 - Le dossier présenté à l'enquête étant muet sur la question du financement, il nous paraît souhaitable que la dépense publique fasse l'objet d'un peu plus de transparence...

P1 « *La question clé de l'accessibilité, peu développée dans le dossier* »

P4 - L'acheminement des spectateurs est un point essentiel du dossier puisqu'il conditionne la réalisation du projet de Grand Stade. La CE considère que le Maître d'ouvrage et son principal partenaire dans ce domaine (le SYTRAL) n'ont pas adopté les dispositions permettant de garantir l'accessibilité du site dans des conditions satisfaisantes.

P4 - Avec le choix du site du Montout à Décines Charpieu, le G.L. se heurte en effet à 2 problèmes incontournables : **la forte tendance à la saturation de la Rocade Est d'une part et l'absence d'un vrai transport lourd** en limite du terrain choisi d'autre part. N'ayant pas la possibilité de remédier à ces deux difficultés majeures, **les promoteurs du projet se sont repliés sur des solutions très compliquées et d'une fragilité extrême**, mettant ainsi en péril le fonctionnement futur du scénario présenté...

P5 - La solution des parcs relais est l'aveu d'un échec :... le site n'est pas en mesure d'accueillir sur place et dans de bonnes conditions l'ensemble des spectateurs.



P5 - ... la faisabilité de certains aménagements de la ligne T3 paraît douteuse et les conditions d'exploitation prévues sont telles que l'ensemble du dispositif sera fragilisé, prenant ainsi le risque de dysfonctionnement à répétition.

P5 - Enfin, le plus grave dans la conception des infrastructures d'accès au futur stade tient dans leur **absence quasi-totale d'utilité pour les habitants des communes concernées ou pour les personnes qui travaillent**. Certains aménagements auront même un impact négatif sur le cadre de vie des riverains...

P9 - **Le stationnement sauvage**, en lien avec la faiblesse des transports en commun et le succès non assuré des parkings relais, **est quasiment inévitable** et c'est bien une conséquence directe de la mauvaise qualité des dessertes envisagées ou plus encore du **mauvais choix du site**.

P10 - La seule problématique de l'acheminement des spectateurs est à elle seule une gageure quasi insurmontable et totalement liée au choix du site.

Un environnement dégradé

P5 - L'Olympique Lyonnais a paré son projet de Grand Stade de quelques atours, mais est-ce bien à la hauteur des impacts qu'il ne manquera pas de provoquer dans le secteur de Décines ?

P6 - Ce projet va surtout entraîner la disparition de 56 ha de terres agricoles, de surcroît en limite du **VVert, classé espace naturel sensible à préserver** et qui sera lui-même sérieusement écorné par la construction d'une nouvelle voie au Nord de Chassieu. Si l'on prend en compte les différentes infrastructures prévues pour les accès, c'est finalement **près de 100 ha de terres agricoles qui seraient détruites** (20 ha pour le seul parking des Panettes à Meyzieu.)

P6 - La C.E. relève une forte contradiction entre les engagements pris par le Grand Lyon en terme de préservation des terres agricoles périurbaines et l'énorme consommation d'espace qui caractérise ce projet.

P6 - Il nous paraît évident que la décision de construire un stade de 60.000 places :

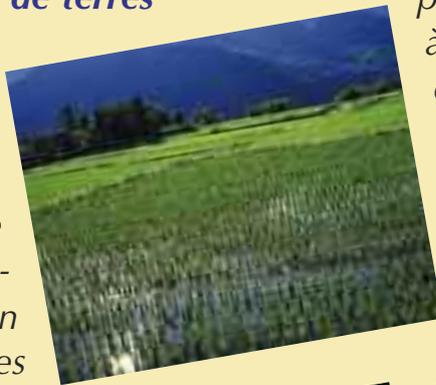
- éloigné de près de 10 km du centre de Lyon,
- sans transport en commun efficace,
- en sacrifiant une centaine d'hectares de terres agricoles,

va à l'encontre de tous les principes et tous les objectifs affichés par le Grand Lyon...

P7 - Le choix du site **privilégie la voiture individuelle** et le bilan carbone promet d'être très mauvais.

P7 - Le Grand Stade et ses activités annexes **vont générer un trafic supplémentaire** pour ce secteur de l'Est lyonnais qui entraînera **une augmentation de la pollution atmosphérique** déjà importante au niveau de l'agglomération et dont les effets sur la santé des habitants est trop souvent ignorés.

P7 - ... (l'imposante structure du Grand Stade) n'en sera pas moins **une forte contrainte visuelle pour les riverains proches** qui auront un mur de 60 mètres de haut devant leurs habitations. La C.E. considère qu'une zone résidentielle à dominante pavillonnaire n'est pas adaptée à recevoir un équipement de cette taille.



stades

P9 - **Les nuisances liées aux manifestations** feront sans doute l'objet de mesures préventives afin d'en limiter les effets les plus indésirables. Toutefois, **les habitants de Décines et des deux communes voisines ont de bonnes raisons d'être inquiets**, connaissant les débordements qui se produisent régulièrement dans l'environnement des grands

P10 - Malgré toutes ces précautions, l'installation du Grand Stade va générer des **nuisances sonores pour tous les habitants situés à proximité des parcours** qui seront empruntés par les supporters, avant mais surtout après les matchs. **Là encore le choix du site est en cause**

Le scandale du financement

P2 - Un point singulier réside dans l'adoption, en juillet 2009, d'un article de loi autorisant, sous certaines conditions, les collectivités locales à soutenir financièrement la réalisation de grands équipements sportifs privés. Ce texte dont l'opportunité n'échappera à personne, aurait été fortement inspiré par le projet lyonnais de Grand Stade.

P5 - **La C.E. juge totalement inacceptable** que des kilomètres de voirie, pas moins de 4 ouvrages d'art, des milliers de places de parking et deux stations de tramway, **financés par l'argent public**, ne servent que 8 jours par an, en temps cumulé, et **au seul profit du groupe privé qui exploitera le stade.**

P8 - Le programme de réalisation des infrastructures de desserte du Grand Stade montre assez clairement que les **investissements envisagés seront exclusivement à destination du stade et de ses spectateurs, au détriment de la population locale.**

P8 - **La réalisation d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) pour autobus entre Eurexpo et le stade et qui ne serait utilisé que l'équivalent d'environ 8 jours par an (soit 140 heures par an à comparer à une amplitude normale de 17 heures par jour pour un service de bus régulier, relève au minimum de la Cour des Comptes, voire de l'abus de biens sociaux.**

P8 - De fait, il nous apparaît que les investissements publics estimés à 180 millions d'euros par nos interlocuteurs du Grand Lyon ne serviront qu'à la desserte du stade

P8 - ...le budget de 180 M€ qui, même s'il représente une somme extrêmement importante, semble nettement sous-évalué au regard des investissements à réaliser.

P9 - Cette liste comporte 24 opérations de travaux publics incluant des kilomètres de voiries nouvelles, des kilomètres de plateforme ferrée et deux nouvelles stations pour l'extension du

tramway, quatre ouvrages d'art, un parking de 4000 places* etc.

P9 - On notera également que l'éventuel prolongement de la ligne de tramway T2 jusqu'au stade viendrait s'ajouter au budget évoqué ci-dessus.

N'oublions pas non plus que tous ces investissements vont eux-mêmes générer des coûts annuels d'entretien

P11 - Près de la moitié du terrain dédié au projet, ... est proposée avec un coefficient d'emprise au sol (CES) de 1 et une hauteur maximale de 60m... Le coefficient d'emprise au sol de 1 sur une telle surface est un blanc seing de la collectivité vis à vis de l'OL. **Il permettra au club de disposer d'un volume de droits à construire tout à fait considérable**, ouvrant ainsi la voie à d'indécentes plus values.

P 11 - **Une opération foncière** peut en cacher d'autres

P11 - On peut...s'étonner de la nécessité d'acquérir plus de **50 ha**, alors que le tiers de cette surface serait suffisante pour la construction du stade. Le site du Puisoz... ne faisait que 20ha. La CE trouve pour le moins étrange que l'OL renonce à acquérir un terrain de 20 ha à Vénissieux en raison du prix trop élevé et trouve soudain la ressource financière pour jeter son dévolu sur un terrain...à Décines de plus de 50 ha...

P12 - la Commission ne peut avoir de certitudes..., **nous suspectons toutefois fortement que les terrains du Montout appartenant à la collectivité soient destinés à être bradés au club lyonnais.**

P12 - Une fois que ces terrains appartiendront à l'OL, le groupe ne gardera pour son propre compte que la surface dont il a besoin. L'autre partie du site sera vendue ou louée à d'autres investisseurs...**La valorisation du site par la présence du stade devrait permettre des transactions largement bénéficiaires pour l'OL**

* (liste dans "Accessibilité au Grand STADE - Document de synthèse" OL, Grand Lyon, Rhône et Sèytral du 21 octobre 2009)